

Vivement un régime de retraite!

Publié le 23 février 2011



[Stéphanie Grammond](#)

La Presse

Photo Naomi Koppel, Archives Associated Press

(Montréal) Les travailleurs québécois veulent un régime de retraite. Une écrasante majorité (86%) sont en faveur de la mise en place d'un programme qui aiderait les employeurs à leur offrir un régime de retraite, selon un sondage dévoilé hier par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP).

«Un bon nombre de Québécois approchent de la retraite et craignent de ne pas avoir suffisamment d'argent. Ils veulent que des mécanismes soient mis en place», a commenté Yves Millette, vice-président principal, Affaires québécoises, à l'ACCAP.

Dans le secteur privé, les trois quarts des travailleurs canadiens n'ont aucun régime de retraite avec leur employeur. Pour combler ce vide, le ministre des Finances du Canada, Jim Flaherty, a annoncé la création d'un nouveau régime de retraite taillé sur mesure pour les travailleurs autonomes et les PME.

Dévoilé juste avant Noël, le futur Régime de pension agréé collectif (RPAC) se veut un mécanisme plus simple et moins coûteux pour favoriser l'épargne en vue de la retraite.

Au départ, les employeurs ne seraient pas forcés de l'offrir, ni d'y cotiser. Mais, dans les entreprises qui établiraient un RPAC, les employés adhéreraient et cotiseraient automatiquement, tout en ayant la possibilité de se retirer du programme.

«On pense que le régime serait relativement populaire auprès des employeurs, comme ils ne seraient pas obligés de contribuer», dit M. Millette.

Or, les PME ont déjà accès au Régime simplifié de retraite au Québec, un outil assez semblable au RPAC. «La structure existe déjà au Québec. Il n'y a pas une grande différence», souligne Martin Dupras, président du conseil

de l'Institut québécois de la planification financière.

Mais le RPAC couvrira plus large que le Régime simplifié qui «est très limité dans son application. Il faut absolument que tous les travailleurs soient au Québec», indique M. Millette.

Il ajoute que l'implantation du RPAC d'un océan à l'autre permettra des économies d'échelle. «Les assureurs sont confiants que les frais de gestion du RPAC seront inférieurs à 1% par année», dit M. Millette. Les assureurs gèrent déjà la majorité des régimes de retraite à cotisations déterminées et des REER collectifs.

Reste à savoir jusqu'à quel point les économies d'échelle seront refilées aux travailleurs qui devront payer tous les frais du RPAC choisi par leur employeur.

«La question que les consultants se posent: est-ce que le gouvernement va mettre un plafond aux frais de gestion?» rapporte M. Dupras. «On comprend tous qu'une caisse commune pour 500 000 personnes, ça coûte moins cher à gérer qu'un REER individuel de 253\$! Mais est-ce que les participants vont vraiment profiter de l'escompte de volume?» se demande-t-il.